



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2023-133

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale de la protection des populations de Seine-Maritime /

76-2023-09-01-00015 - Décision n° 76-2023-156 du 1er septembre 2023 portant délégation de signature de Mme Thanya LAHLOU, DDPP 76, à ses collaborateurs en matière d'activités (2 pages) Page 3

76-2023-09-01-00016 - Décision n° 76-2023-178 du 1er septembre 2023 portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le Code de la consommation (1 page) Page 6

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime / Bureau juridique

76-2023-09-05-00005 - Décision n° 23 031 du 5 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'actes de gestion du personnel, autres que ceux à compétence du préfet (4 pages) Page 8

76-2023-09-05-00001 - Décision n° 23-026 du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'activités (12 pages) Page 13

76-2023-09-05-00003 - Décision n° 23-028 du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages) Page 26

76-2023-09-05-00006 - Décision n° 23-029 du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels du territoire de l'Eure (2 pages) Page 35

76-2023-09-05-00004 - Décision n° 23-030 du 5 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages) Page 38

76-2023-09-05-00002 - Décision n°23-027 du 5 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (2 pages) Page 41

Sous-préfecture de Dieppe / Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

76-2023-09-01-00017 - Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de BULLY (2 pages) Page 44

76-2023-09-01-00018 - Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de CUVERVILLE-SUR-YERES (2 pages) Page 47

Direction départementale de la protection des
populations de Seine-Maritime

76-2023-09-01-00015

Décision n° 76-2023-156 du 1er septembre 2023
portant délégation de signature de Mme Thanya
LAHLOU, DDPP 76, à ses collaborateurs en
matière d'activités



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

Service : DIRECTION

Dossier suivi par : Thanya LAHLOU

Décision n° 76-2023-156 du 1er septembre 2023 portant subdélégation de signature de Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations à ses collaborateurs en matière d'activités

La directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer en date du 05 août 2022 portant nomination de Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-06 du 16 janvier 2012 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Fabien CAMACHO, directeur départemental de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur départemental adjoint de la protection des populations de la Seine-Maritime, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;

- M. Vincent POUCHARD, inspecteur principal, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes-produits industriels, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- Mme Emmanuelle BEAUMONT, inspectrice principale, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes-produits alimentaires, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- M. François BOUCHER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service santé et protection des animaux et de l'environnement, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- Mme Laurence MOUTIER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef du service santé et protection des animaux et de l'environnement, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- Mme Hélène DAL CORSO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- Mme Florence LAGACHE-NAERT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe à la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments, à l'effet de signer tous les actes et décisions visés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 susvisé ;
- Mme Sandrine MERLAND, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour la gestion de la commission départementale des baux commerciaux ;

Article 2 : La décision de subdélégation de signature n° 76-2023-28 du 1^{er} février 2023 est abrogée.

Article 3 : La directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.



La directrice départementale,

Thanya LAHLOU

Direction départementale de la protection des
populations de Seine-Maritime

76-2023-09-01-00016

Décision n° 76-2023-178 du 1er septembre 2023
portant désignation de représentants pour
prononcer les sanctions administratives prévues
par le Code de la consommation



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

Service : **DIRECTION**

Dossier suivi par : **Thanya LAHLOU**

Décision n° 76-2023-178 du 1^{er} septembre 2023 portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le Code de la consommation

La directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime,

- Vu le Code de la consommation, notamment ses articles L. 521-3, L. 521-5, L. 522-1 et suivants, R. 521-1 et R. 522-1 ; L.531-6, R.522-7 ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 5 ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer en date du 05 août 2022 portant nomination de Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-009 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thanya LAHLOU, directrice départementale de la protection des populations, sont désignés comme représentants de la directrice départementale de la protection des populations pour prononcer les sanctions administratives prévues par les articles L.521-3, L. 521-5, L.522-1 et suivants, L.531-6 du Code de la consommation :

- M. Fabien CAMACHO, directeur départemental adjoint,
- M. Vincent POUCHARD, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes-produits industriels,
- Mme Emmanuelle BEAUMONT, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes-produits alimentaires.

Article 2 : La décision n° 76-2023-30 du 1er février 2023 est abrogée.

Article 3 : La directrice départementale de la protection des populations de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.



La directrice départementale,

Thanya LAHLOU

11 Avenue du Grand Cours – CS 41603 – 76107 ROUEN Cedex
Standard : 02 32 81 82 32
Courriel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00005

Décision n° 23 031 du 5 septembre 2023
portant délégation de signature en matière
d'actes de gestion du personnel, autres que
ceux à compétence du préfet



Direction

Décision n° 23 – 031 du – 5 SEP. 2023
portant délégation de signature en matière d'actes de gestion du personnel,
autres que ceux à compétence du préfet

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

VU :

– l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés, par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint et par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Article 2 :

Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

- M. Corentin DUMÉNIL, Responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint du Responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe de la responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Fabrice OTERO, directeur de la mission grands projet immobiliers (MGPI) ;
- M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;

- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM),
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Pauline BEHR, adjointe du responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Eric EVAÏN, représentant territorial et adjoint du responsable du Service Territorial du Havre (STH).
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe du responsable du Service Territorial de Rouen (STR).

sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à signer les actes I.1, I.2, J.3 et J.4 figurant en annexe.

Article 3 :

La décision n° 23-018 du 26 avril 2023 autorisant la signature des actes de gestion du personnel, autres que ceux à compétence du préfet, est abrogée.

Article 4 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ANNEXE

Récapitulatif : décision interne « Gestion du personnel »

A – OPA

- A.1 Recrutement et affectation
- A.2 Avancements
- A.3 Mise en cessation progressive d'activité
- A.4 Admission à la retraite et acceptation de la démission
- A.5 Sanctions disciplinaires (avertissements, blâme, mise à pied et licenciement)

B – INDEMNITÉS – PRIMES

Attribution de toutes indemnités et primes spécifiques ou exceptionnelles dans le cadre des réorganisations / restructurations du ministère

C – COMPTES ÉPARGNE-TEMPS

Ouverture et gestion des comptes épargne-temps pour les agents titulaires et non-titulaires

D – RACHAT DE JOURS RTT

Attribution de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés

E – ATTESTATIONS

Toute attestation concernant la situation des agents (notamment attestation d'emploi, de rémunération, de perte de salaire, d'attribution d'aides matérielles...)

F – COMMISSIONS – COMITES LOCAUX

Constitution :

- de la commission consultative compétente pour les ouvriers des parcs et ateliers (CCOPA)
- du comité technique (CT)
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- du comité local d'action sociale (CLAS)

G – CONVENTIONS DE STAGES

Signature des conventions passées entre un établissement ou un service public et la DDTM pour l'admission de stagiaires pour une période déterminée

H – DÉCISIONS D'INTÉRIM

Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

I – AUTORISATIONS DE CONDUIRE

- I.1 Signature des autorisations de conduire les véhicules de l'administration
- I.2 Signature des autorisations d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service

J – ORDRES DE MISSION

- J.1 Ponctuels internationaux
- J.2 Temporaires et permanents pour les chefs de service
- J.3 Permanents pour les agents des catégories A, B et C
- J.4 Temporaires pour les agents des catégories A, B et C

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00001

Décision n° 23-026 du 5 septembre 2023
portant subdélégation de signature en matière
d'activités



Direction

- 5 SEP. 2023

**Décision n° 23-026 du
portant subdélégation de signature en matière d'activités**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-077 du 15 juin 2023, donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation générale de signature est donnée à :

– M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

– M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-077 du 15 juin 2023 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2 ;
- à la police de la circulation : rubrique A8c3, A8c5 et A8c7 ;
- à la mer et au littoral : rubrique A9a1 à A9c5a ;

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;
- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et Gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la MADISEN (DISE), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR).
- M. Guillaume BIARD, responsable du bureau gestion de Crise et réglementation des transports au Service Prévention, Éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC) ;

Article 4 :

La décision n° 23-025 du 3 juillet 2023 est abrogée.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER
M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

		SCAU	Nadia LEROUX
		SCAU	Nicolas TORDEROT
		SCAU	Claire TRAN
		SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
		STR	Fabien SOTTIEZ
		STR	Sylvie NICO-CROIZAT
		STR	Philippe BOURNON
		STH	Bruno VERMONT
		STH	Eric EVAIN
		STH	Miguel SANTIAGO
		STH	Dominique LEGOUIS
		STH	Yannick SEGUIN
		STD	Frédéric BARGAIN
		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Arnaud GRUET
		STD	Pauline BEHR
		STD	Isabelle FERON
		SMLEM	Corentin DUMENIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Flavien MONTCHO
		SMLEM	Christophe HAGNERE
		SMLEM	Nicolas PIZANO
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A1e14h	- accordée aux parents d'élèves		
A1a14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires		
A1e14j	- pour les dons du sang		
A1a14k	- pour la visite médicale		
A1a15	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités		
A1a16	Établissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département		
A1a17	Constataion et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droits		
A1a18	Sanctions disciplinaires : avertissement, blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours		
A1a19	Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste		
A1a20	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration		
A1a21	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain		
A1a22	Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur, - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée		
A1a23	Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon		
A1a24	Décision de mise à disposition		
A1a25	Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité		
A1a26	Décision de mise en congés sans traitement		
A1b	b) Autres actes de gestion – Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire		
A1b1	Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs		
A1b2	Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires		
A1b3	Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C		
A1c	c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer		
A1c1	Constitution		
A1c2	Composition		
A1c3	Fonctionnement		
	PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION		
A1d1	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	Dir	Virginie LE BELLEGUIC
		Dir	Nathalie MARGUERITE
		Dir	Chloé RUDDOCK
A1d2	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)		
A1d3	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'État est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif		
A1d4	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif		
A1d5	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	Dir	Virginie LE BELLEGUIC
		Dir	Nathalie MARGUERITE
		Dir	Chloé RUDDOCK
A1d6	Dépôt de plainte pour les dégradations ou vols sur le patrimoine mobilier ou immobilier de l'État sur le département de la Seine-Maritime	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
	PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER		
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM		
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutiles à la DDTM		
A2	2- ÉCONOMIE AGRICOLE		
A2a	a) Exploitation agricole		
A2a1	Forme juridique de l'exploitation		
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
A2a2	Contrôle des structures d'exploitation agricole		
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur régional des structures agricoles	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
A2a3	Financement des exploitations agricoles		
A2a3a	Aides à l'installation :		
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3a2	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3b	Aides aux investissements :		
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3b2	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3c	Exploitations agricoles en difficulté :		
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA	Manuel RAMI

		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3d Aides agro-environnementales :			
A2a3d1 Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional		SEA SEA SEA SEA	Manuel RAMI Guillaume PISANESCHI Arnaud IZABELLE Laurie VALLOT
A2a3d2 Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional		SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI Laurie VALLOT
A2a3d3 Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional		SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI
A2a3e Aides directes aux exploitations agricoles :			
A2a3e1 Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)		SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Laurie VALLOT
A2a3e2 Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Laurie VALLOT
A2a3f Calamités agricoles :			
A2a3f1 Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2a3f2 Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2a3f3 Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2a3f4 Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2a3g Aides de crise :			
A2a3g1 Décisions en matière d'aides de minimis		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2a3g2 Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2b b) Baux ruraux			
A2b1 Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2b2 Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux		SEA	Arnaud IZABELLE
A2b3 Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2b4 Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole		SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE
A2c c) Contrôle des aides à l'agriculture			
A2c1 Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)		SEA SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI Laurie VALLOT
A2c2 Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural		SEA SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI Laurie VALLOT
A2d d) Agro-environnement			
A2d1 Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts		SEA SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS
A2d2 Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de prairies permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC		SEA SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI Eric THOMAS Laurie VALLOT
A2d3 Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public		SEA SEA SEA	Manuel RAMI Arnaud IZABELLE Guillaume PISANESCHI
A3 3- URBANISME ET ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES			
A3a a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune			
A3a1 Signature des conventions :			
A3a1a - Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes			
A3a2 Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir : - si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme - si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune - pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illegalité		SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3a3 Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable		SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3b b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'Etat			
A3b1 Permis et déclarations préalables :			
A3b1a Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire		SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN William MICHEL
A3b1b Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires		SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN William MICHEL Isabella LEFEBVRE Laurent COUAILLET
A3b1c Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions		SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN William MICHEL
A3b1d Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés		SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN Sophie HATEM Isabella LEFEBVRE Laurent COUAILLET William MICHEL
A3b1e Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'Etat, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'Etats étrangers ou d'organismes internationaux dans certains secteurs à 100%		SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET

	<ul style="list-style-type: none"> - des organisations internationales ou une surface supérieure à 1000 m² - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L.121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie d'une surface supérieure à 100 m², ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; - des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés 		
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Eric EVAIN Frédéric BARGAIN Pauline BEHR
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Eric EVAIN Frédéric BARGAIN Pauline BEHR
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Eric EVAIN Frédéric BARGAIN Pauline BEHR
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
A3b2	Certificat d'urbanisme:		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs des commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Isabelle LEFEBVRE Laurent COUILLET Patricia RIDEL Claire TRAN William MICHEL
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET
A3c	c) Aménagement foncier		
A3c1	Zone d'aménagement différée (ZAD):		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3c2	Zone d'aménagement concertée (ZAC)		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence Etat, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3d	d) Documents d'urbanisme		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SCAU SCAU SCAU STD STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SCAU SCAU SCAU STD STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d4	Consultation des services de l'Etat sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SCAU SCAU STD STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS Patrick LETEURTRE
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS

	- consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU STD STH STH STR STR STD STD STH	Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SCAU SCAU SCAU STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ, avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, à la suite de l'enquête publique	SCAU SCAU SCAU STD STH STH STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Eric EVAIN Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Pauline BEHR Dominique LEGOUIS
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3e	e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF : convocations, compte-rendus de commission et avis de la commission, règlement intérieur....	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3f	f) Accessibilité des personnes handicapées		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant ou refusant, la dérogation aux règles d'accessibilité, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Sébastien AUBRY
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Sébastien AUBRY
A3g	g) Urbanisme commercial		
A3g1	Saisine de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de agriculture pour la réalisation d'études, conformément à l'article L. 751-2 du code de commerce.	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3h	h) Publicité, enseignes et préenseignes		
A3h1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h2	Demandes de pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Christelle LECOEUR Patrick LETEURTRE
A3h5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3h6	Procédures administratives de sanction	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A4	4- LOGEMENT ET HABITAT		
A4a	a) Financement du logement social		
A4a1	Pour le financement et l'agrément de la construction, l'acquisition, l'amélioration et la démolition de logements locatifs sociaux : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture	SH SH SH	Manuela BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a2	Pour les décisions d'agrément pour un prêt social location-accession (PSLA) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture, de confirmation d'agrément, signature des conventions afférentes,	SH SH	Manuela BELLOUARD Laure DESFRENNE

		SH	Elodie BELGHAZI
4a3	Pour le financement des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai,	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
4a4	Pour le financement relatives à la création ou à l'amélioration d'aires de grand passage, d'aires d'accueil et de terrains familiaux pour les gens du voyages : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai,	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a5	Pour le financement et l'agrément de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé et de prorogation de délai, de clôture	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a6	Pour l'autorisation de démolition de logements locatifs sociaux, la réception, la prise en considération de l'intention et l'autorisation,	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
4a7	L'ensemble des actes d'instruction relatifs aux éléments qui précèdent, y compris ceux pour le compte de l'Etat ou dans le cadre d'une délégation des aides à la pierre.	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4b	b) Suivi des bailleurs sociaux		
4b1	Convention de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, les avenants et décisions de résiliations afférents	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
4b2	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
4b3	Définition des plafonds de ressources dérogatoires pour l'attribution de logements sociaux	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
4b4	Aliénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
4b5	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
4b6	agrément d'augmentation de capital d'un bailleur social	SH SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4c	c) Lutte contre l'habitat indigne		
4c1	Attribution de subvention au titre du fonds d'aide au logement d'urgence (FARU)	SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE
4c2	Sanction relative à la déclaration ou à l'autorisation préalable de mise en location : courriers préalables et arrêté de sanction	SH SH	Manuella BELLOUARD Laure DESFRENNE
A5	5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX		
A5a	a) Domaine public maritime		
5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a5	Concession de plage	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5b	b) Domaine public fluvial		
5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
A5c	c) Domaine routier		
5c1	Décision d'inutilité de terrains créés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement		
A5d	d) Police des eaux continentales		
5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
5d3	Droit d'usage d'eau des riverains.	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC Delphine BERTRAND
5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de régularisation, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC Delphine BERTRAND
5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration y compris de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC Delphine BERTRAND
5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration, et de remise en état	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
5d8	Certificat de projet: dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC Delphine BERTRAND
5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique, ainsi que la réception et l'instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET

		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d13	Signature des actes de déclaration d'intérêt général ainsi que leur renouvellement	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d14	Délivrance, suspension, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête ou la consultation publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Matthieu HONORE
		STRM	Nicolas LECLERC
		STRM	Delphine BERTRAND
A5d19	Dérogation individuelle au titre des mesures de restriction liées aux épisodes de sécheresse	STRM	
A6	6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS		
A6a	a) Forêt et bois		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a6	Autorisation de coupe	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a7	Défrichement de bois et forêt	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6a10	Agrément des groupements forestiers	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6b	b) Développement rural		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6b2	Aides de développement rural	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c	c) Chasse		
A6c1	Exercice de la chasse		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repopulation	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1e	Attribution collective et individuelle de plan de chasse	STRM	Cyril TEILLET
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C.)	STRM	Alexandre HERMENT
A6c1g	Déplacement d'un gabion	STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c2	Destruction des animaux nuisibles et louveterie		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)	STRM	Alexandre HERMENT
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	STRM	Cyril TEILLET
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c2d	Délivrance d'agréments aux piègeurs	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c3	Mesures administratives particulières		
A6c3a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - instruction des demandes d'autorisation	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6c3d	Attestations de meute	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
		STRM	Marie-Pierre CRIBELLIER

A6d	d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles		
A6d1	Organisation des pêcheurs		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2	Conditions d'exercice du droit de pêche		
A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d2f	Réserves de pêche	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d3	Piscicultures		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie)	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6d4	Préservation du patrimoine biologique		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par tirs	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6e	e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6f	f) Evaluation environnementale		
A6f1	Décision de soumettre ou non à évaluation environnementale des projets soumis au cas par cas, pour des modifications ou extensions de projets déjà autorisés	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A6g	g) Décision d'indemnisation des dommages imputables aux grands prédateurs		
A7	7- POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE : CONTRÔLES, MESURES ADMINISTRATIVES ET PÉNALES		
A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
A7e	Arrêtés d'urgence sur les mesures et sanctions administratives conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement	STRM	Alexandre HERMENT
		STRM	Cyril TEILLET
A8	8- TRANSPORT – CIRCULATION - EDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES		
A8a	a) Transports routiers		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels - les arrêtés d'autorisation de transports exceptionnels - les avis d'autorisation de transports exceptionnels	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Ludovic MISEROLE
		SPERIC	Delphine BENVENUTO
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8b	b) Transports publics guidés		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de définitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et les plans d'intervention et de secours (PIS)	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
A8c	c) Police de la circulation		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Delphine VAYRON
A8c2	Avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
		SPERIC	Mélanie DESSEAUX
		SPERIC	Armanche ALEXANDRE
A8c3	Arrêtés temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
A8c6	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SPERIC	Rémi CORGET
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Guillaume BIARD
		SPERIC	Eric ROYER

A8c7	Décision d'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certaines portions du réseau routier	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Guillaume BIARD
A8d	d) Education routière		
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER		
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions		
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d6	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d7	Suspension ou retrait d'agréments prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d8	Renouvellement d'agrément	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8e	e) Permis à un euro		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SPERIC SPERIC SPERIC	Rémi CORGET Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A9	9- MER ET LITTORAL		
A9a	a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »		
A9a1	Gens de mer - ENIM		
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2	Plaisance		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a3	Conduite de navire		
A9a3a	Délivrance et suspension des permis d'armement	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9b	b) Missions « Actions Interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »		
A9b1	Police des épaves maritimes		
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGÉON
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGÉON
A9b1c	Intervention d'office	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGÉON
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX
A9b2	Abandon des navires et engins flottants		
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGÉON
A9b3	Plaisance		
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGÉON Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9b4	Commission nautique		
A9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGÉON
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGÉON
A9b5	Régime du pilotage dans les eaux maritimes		

A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9b6	Licences de patrons-pilotes		
A9b6a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9b6b	Décisions de retrait de ces licences	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9b6c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9c	c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »		
A9c1	Conditions générales d'exercice de la pêche maritime		
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9c2	Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions		
A9c2a	Contrôle de l'activité	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9c2b	Décisions relatives à l'aménagement des coopératives maritimes	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9c2c	Décisions relatives à l'aménagement des halles à marée	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
A9c3	Exploitation des cultures marines		
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9c4	Contrôle des produits de la mer		
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Karine D'ABRIGEON
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9c5	Chasse sur le domaine public maritime		
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Corentin DUMÉNIL

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00003

Décision n° 23-028 du 5 septembre 2023
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



Direction

Décision n° 23-028 du – 5 SEP. 2023

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :

- **ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) ;**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT) ;**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA) ;**
- **ministère de l'Intérieur ;**
- **ministère de l'Économie et des Finances.**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 23-013 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021.

- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du fond d'accélération de la transition écologique dans le territoire (Fonds Vert) signée le 23 juin 2023.

DÉCIDE

Article 1 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice :

- de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'État selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-013 du 30 janvier 2023 susvisé ;

- de la convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021 ;

- de la convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du fond d'accélération de la transition écologique dans le territoire (Fonds Vert) signée le 23 juin 2023.

Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables de service et adjoints en matière de dépense ou de recette

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux responsables de service et à leur adjoint désigné en annexe 1, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider les versements dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 4 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable de service (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d’Animation de la Délégation InterServices de l’Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Pauline BEHR, adjoint du responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) et responsable du bureau planification ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Eric EVAIN, représentant territorial et adjoint du responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l’Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI) ;
- Mme Virginie LE BELLEGUIC, responsable du bureau juridique ;

à l’effet de valider les ordres de mission et de valider les états de frais (constatation de service fait) en matière de frais de déplacement.

Article 5 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l’urbanisme, subdélégation est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du Bureau de la Fiscalité de l’Urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l’urbanisme au Bureau de la fiscalité de l’urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU).

à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l’application CHORUS-ADS, constituant des demandes d’émission de titre à l’encontre des bénéficiaires d’autorisations de construire

Article 6 – La décision n°23-022 du 14 juin 2023 portant subdélégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-Maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

M. Jean KUGLER

Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°23-028
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Cyril TEILLET, adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH)
	Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Habitat (SCH)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA)
	M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable de service du Service Économie agricole
	M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
181 – Prévention des risques	M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
	M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
203 – Infrastructures et services de transports	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
205 – Affaires maritimes	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;

207 – Sécurité et éducation routières	M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
	M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
354 – Administration territoriale de l'État	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
362 – Programme écologie du plan de relance	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH)
	Mme Laure DESFRENNE, adjointe de la responsable du Service Habitat (SH)
380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert »)	M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
	M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI).
	Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
	M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
	M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
	M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
	M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;	
M. Gauthier GRIENCHE, chef de projet Fonds vert et développement territorial vallée de la Seine	
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°23-028
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)	M. Élodie BELGHAZI, responsable du Bureau Aides à la construction et à l'Habitat Social, Service Construction Habitat (SCH/BACHS) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Construction Habitat (SCH/MLHI)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)
181 – Prévention des risques (PR)	M. Florian MARO, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BRNT) M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission référent mouvement de terrain
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau Marins et Usages de la Mer, Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM/BMUM)
207 – Sécurité et éducation routières	Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) M. François SEVILLA, adjoint de la responsable du Bureau de l'Éducation Routière ; M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) Mme Mélanie DESSEAUX, adjointe du responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE)
362 – Programme écologie du plan de relance	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00006

Décision n° 23-029 du 5 septembre 2023
portant subdélégation de signature en matière
d' instruction des demandes d' autorisations
individuelles de transports exceptionnels du
territoire de l' Eure



Direction

- 5 SEP. 2023

Décision n° 23-029 du
portant subdélégation de signature en matière d'instruction des demandes
d'autorisations individuelles
de transports exceptionnels du territoire de l'Eure

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-67 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime pour les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels du territoire de l'Eure ;
- la convention de mutualisation du 19 septembre 2016 confiant à la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime la mission d'instruction des demandes d'autorisation individuelles de transports exceptionnels du territoire de l'Eure ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2022-67 du 23 août 2022 portant délégation de signature pour les demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels du territoire de l'Eure sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint ou par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Article 2 -

Subdélégation est donnée à l'effet de signer **les arrêtés** d'autorisation de transports exceptionnels selon le Code de la route art. R.433-1, R.433-2, R.433-5, R.433-7, R.433-8 et R.411-23 dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Rémi CORGET, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) ;
- Mme Mélanie DESSEAUX, adjointe du responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) ;

Article 3 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer **les avis** d'autorisation de transports exceptionnels selon le Code de la route art. R.433-1, R.433-2, R.433-5, R.433-7, R.433-8 et R.411-23 dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Rémi CORGET, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) ;
- Mme Mélanie DESSEAUX, adjointe du responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) ;
- M. Ludovic MISÉROLE, Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE) ;
- Mme Delphine BENVENUTO, Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE).

Article 3 -

La décision n° 23-021 du 14 juin 2023 est abrogée.

Article 4 -

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires et de la mer

de la Seine-Maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER
Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00004

Décision n° 23-030 du 5 septembre 2023
portant délégation de signature aux agents de la
DDTM de la Seine-Maritime en matière de
fiscalité de l'urbanisme



Direction

- 5 SEP. 2023

Décision n° 23-030 du
portant délégation de signature aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime
en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Clément JACQUEMIN, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral ;
- M. Pierre BERNAT Y VICENS, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

à l'effet de signer les mémoires en défense de l'État en ce qui concerne les recours déposés au tribunal administratif portant sur l'assiette et la liquidation des taxes citées à l'article 2 de la présente décision.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du bureau de la fiscalité de l'urbanisme, (SCAU/BFU) ;
- Mme Claire TRAN, responsable du pôle Application du Droit des Sols de Dieppe (ADS), Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BADS) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau de la fiscalité de l'urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous-densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

à l'exception des mémoires en défense de l'État en ce qui concerne les recours déposés au tribunal administratif portant sur l'assiette et la liquidation de ces taxes.

Article 3 :

La décision n° 23-019 du 26 avril 2023 est abrogée.

Article 4 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER
M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2023-09-05-00002

Décision n°23-027 du 5 septembre 2023
portant subdélégation de signature en matière
de marchés publics et d'accords-cadres



Direction

Décision n°23-027 du – 5 SEP. 2023

portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-011 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1er :

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 23-011 du 30 janvier 2023 sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

Article 2 :

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) **inférieurs à 10 000 euros H.T** et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 10 000 euros H. T.** et tous les actes subséquents, à :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- Mme Manuella BELLOUARD, responsable du Service Habitat (SH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers ;

- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe du responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Pauline BEHR, adjoint du responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) et responsable du bureau planification ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Eric EVAÏN, représentant territorial et adjoint du responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Rémi CORGET, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC).

Article 3 :

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T. et tous les actes subséquents :

Pour le Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC), à :

- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- M. Florian MARO, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT) ;
- M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission au Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT).

Pour le Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM), à :

- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (STRM/BMAM) ;
- M. Nicolas LECLERC, responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).
- Mme Delphine BERTRAND, adjointe du responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).

Article 4 :

La décision n° 23-016 du 26 avril 2023 est abrogée.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER
M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Sous-préfecture de Dieppe

76-2023-09-01-00017

Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection
municipale partielle complémentaire de la
commune de BULLY



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE
Service coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

**Arrêté fixant la liste des candidats pour l' élection municipale partielle complémentaire de la
commune de BULLY**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 255-3 et L. 255-4 ;
- Vu Le Code général des collectivités locales, notamment son article L. 2122-8 ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023, nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu Le décret du Président de la République du 22 juillet 2022, nommant M. Pascal VION, sous-préfet de Dieppe ;
- Vu l'arrêté n° 23-88 du 28 août 2023 portant délégation de signature à M. Pascal VION, sous-préfet de Dieppe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 76-2023-07-20-00003 du 20 juillet 2023 portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de BULLY ;

Considérant les démissions de M. Patrick RETAILLEAU, de Mme Valérie PAVIOT, de M. Serge LECOINTRE (respectivement 1ère et 2ème adjoint), le décès de M. Bruno BOUCHERET ;

Considérant l'incomplétude du conseil municipal, qu'il convient de maintenir à 3 le nombre d'adjoint, en application de l'article L 2122-8 du CGCT, il y a lieu de procéder à des élections partielles complémentaires à l'effet d'élire 4 conseillers municipaux pour compléter l'effectif du conseil municipal ;

- *Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement de DIEPPE*

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des candidats définitivement enregistrés à la sous-préfecture de Dieppe est arrêtée comme suit :

- M. Mathieu BENARD
- M. David DICARO

Sous-préfecture de Dieppe - 5, rue du 8 mai 1945 - CS 90225 - 76203 DIEPPE CEDEX - standard 02 35 06 30 00
Site Internet : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

- Mme Evelyne DUMONT
- Mme Céline HERELLE
- M. Léandre LEFEUVRE
- Mme Laëtitia NARCISSE
- Mme Jennifer WALTER

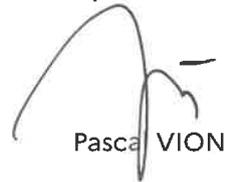
Article 2 – Les candidatures sont valables pour le 1^{er} tour du scrutin (dimanche 17 septembre 2023) et, le cas échéant, pour le 2^e tour du scrutin (dimanche 24 septembre 2023).

Article 3 – Le nombre de candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour (7 candidats) étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir (4 conseillers municipaux), aucune nouvelle candidature ne sera autorisée entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour des élections, conformément à l’article L. 255-3 du Code Electoral.

Article 4 – Le sous-préfet de Dieppe est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Dieppe, le 1^{er} septembre 2023

Le sous-préfet de Dieppe



Pascal VION

Voies et délais de recours- Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il est également possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Sous-préfecture de Dieppe

76-2023-09-01-00018

Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection
municipale partielle complémentaire de la
commune de CUVERVILLE-SUR-YERES



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE
Service coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Arrêté fixant la liste des candidats pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de CUVERVILLE-SUR-YERES

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 255-3 et L. 255-4 ;
- Vu Le Code général des collectivités locales, notamment son article L. 2122-8 ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023, nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu Le décret du Président de la République du 22 juillet 2022, nommant M. Pascal VION, sous-préfet de Dieppe ;
- Vu l'arrêté n° 23-88 du 28 août 2023 portant délégation de signature à M. Pascal VION, sous-préfet de Dieppe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 76-2023-07-20-00002 du 20 juillet 2023 portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de **CUVERVILLE-SUR-YERES**;

Considérant le décès le 7 juin 2023 de M. Denis MARET, maire de Cuverville-Sur-Yères

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau maire et qu'il doit être procédé préalablement à une élection partielle complémentaire pour compléter l'effectif du conseil municipal ;

- *Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement de DIEPPE*

ARRÊTE

Article 1^{er} - La liste des candidats définitivement enregistrés à la sous-préfecture de Dieppe est arrêtée comme suit :

- M. Fabien DUCHENE
- Mme Béatrice LANGLOIS
- M. Gilles-Patrick MEDARD

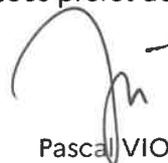
Article 2 – Les candidatures sont valables pour le 1^{er} tour du scrutin (dimanche 17 septembre 2023) et, le cas échéant, pour le 2^e tour du scrutin (dimanche 24 septembre 2023).

Article 3 – Le nombre de candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour (3 candidats) étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir (1 conseiller municipal), aucune nouvelle candidature ne sera autorisée entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour des élections, conformément à l'article L. 255-3 du Code Electoral.

Article 4 – Le sous-préfet de Dieppe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Dieppe, le 1^{er} septembre 2023

Le sous-préfet de Dieppe



Pascal VION

Voies et délais de recours- Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il est également possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.